

## TABLEAU EN ANNEXE DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS

	<b>2022-2023</b>
<b>3.1 AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT</b>	
<b>3.1.1 ADMISSION</b>	
L'ouverture du dossier	<p style="text-align: center;">Pour la formation ordinaire 30 \$ payable au SRAM            Pour les étudiants en mobilité diplômante entrante 85 \$ payable au SRAM            Pour les étudiants en mobilité non-diplômante entrante 35 \$ payable au SRAM</p> <p style="text-align: center;">Pour la formation continue, le montant et le lieu de paiement varient selon les catégories :            MEES 30 \$ payable au SRAM ou au CÉGEP selon les programmes et les délais            Services Québec 0 \$            Auto financé 200 \$ payable au Cégep            Autre : selon l'entente avec le partenaire</p>
L'analyse du dossier	Inclus
Les changements de programme	Inclus
Les changements de profil	Inclus
Les changements de voie de sortie	Inclus
L'analyse du dossier pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	30 \$
Les entrevues de validation aux fins de l'analyse des dossiers RAC	0 \$
Les tests d'évaluation de connaissances (mathématiques, anglais, etc.)	0 \$
L'analyse du dossier d'un ancien étudiant	<p style="text-align: center;">Pour la formation ordinaire :            * 50 \$ si le dossier date d'avant l'an 2000,            ** 30 \$ si le dossier date de l'an 2000 et après            Pour la formation continue (sauf pour la RAC) :            * 50 \$ si le dossier date de plus de 2 ans,            ** pas de frais si le dossier date de 2 ans ou moins d'absence</p>
La reconnaissance des acquis expérientiels (RAC) aux fins de l'admission	0 \$
Réactivation de dossier RAC (après un an d'inactivité)	30 \$
Les auditions, tests et examens physiques préadmission	0 \$
Les test d'évaluation de connaissance de la langue d'enseignement lorsque requis	30 \$
Les pénalités pour retard à l'admission	0 \$

L'étude du dossier scolaire pour les étudiants français en stage	57 \$
L'étude du dossier scolaire pour les étudiants français en séjour d'études	57 \$

<b>3.1.2 INSCRIPTION</b>	Droits universels Temps plein : 20 \$ / session Temps partiel : 5 \$ / cours
L'annulation de cours dans les délais prescrits	Inclus
L'attestation de fréquentation requise par une loi	Inclus
L'attestation de fréquentation requise par une démarche d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur	Inclus
L'attestation de fréquentation pour toute autre raison	7 \$
Le bulletin, attestation d'établissement ou relevé de notes officiel (première copie)	Inclus
Le bulletin ou relevé de notes officiel (copie supplémentaire)	7 \$
Attestation d'établissement (copie supplémentaire)	25 \$
Les tests de classement lorsque requis par un programme	Inclus
L'émission de commandite	Inclus
Les modifications de choix de cours ou d'horaire pour des raisons déterminées par le règlement	Inclus
Les modifications de choix de cours ou d'horaire non déterminées par le règlement	25 \$
Les reçus officiels pour fins d'impôts disponibles sur le Portail	Inclus
L'inscription au SRAM pour des cours d'été	15 \$
Les reçus officiels pour fins d'impôts demandés au comptoir	7 \$
La révision de notes	Inclus
L'établissement des équivalences	Pas de frais pour la Formation ordinaire 10 \$ pour la Formation continue sauf pour la RAC
L'établissement des dispenses et des substitutions	0 \$
La reconnaissance des acquis expérientiels (RAC)	50 \$ / compétence
Absence non justifiée à une évaluation RAC en classe planifiée	25 \$
Pénalité pour modification d'entente en RAC	25 \$
Les pénalités de retard pour la prise de possession de l'horaires	25 \$
Les pénalités pour retard de paiement	25 \$
Les pénalités pour retard de choix de cours	25 \$
L'inscription à des cours à temps partiel	2 \$ l'heure * sauf pour les étudiants inscrits aux AEC et pour les étudiants internationaux (hors nationalité française)
L'inscription à des cours hors programme	5 \$ l'heure à la formation ordinaire et 2 \$ l'heure à la formation continue
L'inscription à des cours pour les étudiants non résidents du Québec	1684 \$
	8,22 \$ l'heure

L'inscription à certains cours optionnels en éducation physique (frais transport, sécurité, participation, etc.) :	
109-340 AL - Surf, rafting, SUP. kayak en eau vive (fin de semaine)	130 \$
109-341-AL - Surf, rafting, SUP. kayak en eau vive (intersession)	130 \$
109-388-AL - Randonnée pédestre (intersession)	60 \$
109-389-AL - Randonnée hivernale (intersession)	60 \$
109-640-AL - Escalade sur structures artificielles	25 \$
109-653-AL - Volleyball intérieur et de plage	20 \$
109-663-AL - Initiation au vélo cross country (fin de semaine)	120 \$
109-670-AL - Initiation à la planche à neige (intersession)	55 \$
109-676-AL - Canot Camping (intersession)	95 \$
109-677-AL - Canot Camping (fin de semaine)	95 \$
109-925-AL - Excursion en ski de fond (fin de semaine)	80 \$
109-965-AL - Excursion en SUP (fin de semaine)	130 \$
109-983-AL - Cyclo-camping (fin de semaine)	40 \$
109-984-AL - Escalade de rocher (fin de semaine)	95 \$
109-988-AL - Excursion en montagne (fin de semaine)	60 \$
109-989-AL - Excursion hivernale en montagne (fin de semaine)	60 \$
109-998-AL - Excursion en montagne (intersession)	65 \$
L'inscription à certains cours (autres que l'éducation physique) :	
221-203-AL Technologie du béton (certification ACI)	190 \$
L'inscription au programme optionnel (Baccalauréat international)	350 \$
L'inscription à des stages optionnels d'alternance travail-études	Au moment de l'inscription : 50 \$ (à l'automne, la date limite est le 31 octobre). Une seule fois. 100 \$ est facturé au début de chacun des stages (1, 2 ou 3)
Les frais administratifs de l'Alliance Sport Études (étudiants athlètes admis)	46 \$ / session
<b>3.1.3 AUTRES DROITS AFFÉRENTS</b>	Droits universels Temps plein : 25 \$ / session Temps partiel : 6 \$ / cours
L'accueil dans les programmes	Inclus
La carte étudiante	Inclus
Les coûts pour le remplacement de la carte étudiante physique	7 \$
Le guide étudiant (version électronique)	Inclus

<p>L'aide à l'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Centre d'aide en Français (CAF)</li> <li>Le Centre d'aide à l'apprentissage (CAA)</li> <li>Autres mesures d'aide - période d'encadrement, en laboratoire, tutorat</li> </ul> <p>Les services d'orientation</p> <p>L'information scolaire et professionnelle</p> <p>Les documents pédagogiques remis à tous les élèves dans le cadre d'un cours</p> <p>Les avances de fonds</p> <p>Les coûts pour le remplacement de documents de la bibliothèque endommagés ou perdus</p> <p>Les coûts pour le remplacement de l'équipement audiovisuel perdu ou endommagé</p> <p>Le coût de remplacement du matériel du Cégep en retard, endommagé ou perdu</p> <p>Crédit d'impression autorisé (selon les tarifs en vigueur)</p>	<p style="text-align: center;">5 \$ / l'heure</p> <p style="text-align: center;">5 \$ / l'heure</p> <p style="text-align: center;">Inclus</p> <p style="text-align: center;">Inclus seulement pour les étudiantes et étudiants de la Formation ordinaire</p> <p style="text-align: center;">Inclus</p> <p style="text-align: center;">Inclus</p> <p style="text-align: center;">Inclus</p> <p style="text-align: center;">Coût de remplacement du livre + 5 \$ (frais) + amendes</p> <p style="text-align: center;">Montant payé à l'achat par le Cégep + 5 \$ (frais) + amendes</p> <p style="text-align: center;">Selon la procédure établie</p> <p style="text-align: center;">Inclus un crédit de 8 \$ / session</p>
<p><b>3.2 DE TOUTE AUTRE NATURE</b></p>	
<p>Droits universels</p>	<p style="text-align: center;">Temps plein : 108 \$ / session</p> <p style="text-align: center;">Temps partiel : 29 \$ / cours</p> <p style="text-align: center;">Une indexation annuelle (basée sur l'IPC)</p> <p style="text-align: center;">est appliquée chaque année</p> <p style="text-align: center;">IPC Québec 2021 = 5,1 %</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc">https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc</a></p> <p style="text-align: center;">Cependant nous pouvons baisser le taux d'indexation lorsque la hausse annuelle est jugée excessive, ainsi pour 2022-2023 nous suggérons d'appliquer une hausse de 1,5 % équivalente à la moyenne des hausses de 2018 (1,7 %) 2019 (1,9 %) et 2020 (0,8 %).</p> <p style="text-align: center;">Les droits de toute autre nature ne sont pas exigés durant les sessions d'été à la formation ordinaire.</p>
<p>L'accueil de masse</p>	<p style="text-align: center;">Selon la procédure établie</p>

Les activités socioculturelles (selon les règles du RIASQ, certaines activités ne sont pas accessibles aux étudiants de la formation continue) :

Les activités sportives (selon les règles du RSEQ les équipes sportives de compétition intercollégial ne sont pas accessibles aux étudiants de la formation continue) :

Les activités et services offerts par le CAPCAL

L'encadrement pour l'aide financière

Le placement et l'insertion au marché du travail

Consultations à la clinique de santé

Les services sociaux

Les services adaptés SAIDE

Les services de soutien informatique

Les pénalités pour chèques sans provision

Les pénalités pour coupure de cadenas sur un casier utilisé sans autorisation

Programme d'assurances en cas d'accidents et responsabilité civile

Les assurances collectives pour les étudiants internationaux\*

\* Selon le montant négocié avec la compagnie d'assurance

Non-inclus - des frais d'inscription varient selon les activités

Non-inclus - des frais d'inscription varient selon les activités

Non-inclus - des frais d'inscription varient selon les activités

Inclus

Inclus

Inclus

Inclus

Inclus

Inclus

25 \$

20 \$

Inclus

Entre 700 \$ et 900 \$ par année